

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 AVRIL

LA FUITE DU GÉNÉRAL

Ainsi que nous le faisons pressentir hier, M. Boulanger a cru prudent de mettre en sûreté sa personne.

Malgré nos renseignements particuliers, nous hésitions à confirmer la nouvelle, tellement les amis de M. Boulanger soutenaient le contraire.

Successivement, MM. Le Hérisse, de Susini, Chevillon ont protesté sur l'honneur, dans les couloirs de la Chambre, qu'ils avaient vu le matin même leur ami ou qu'ils avaient des nouvelles certaines à son sujet et qu'il viendrait à la séance.

De même, les journaux boulangistes publiaient des éditions supplémentaires dans lesquelles ils maintiennent que le général Boulanger était à Paris.

La nouvelle démentie hier est vraie aujourd'hui, l'organe officiel du boulangisme, la Presse, sous la signature de son directeur politique, M. Georges Laguerre, explique en ces termes la fuite de son ami :

Le général Boulanger a quitté la France.

Il a cédé aux instantes prières de ses fidèles amis, plus particulièrement de ceux qui comparaissent en ce moment devant les magistrats correctionnels.

Naquet, Turquet, Laisant et moi, nous lui avons écrit, il y a quinze jours, nous lui avons dit et répété qu'il devait à son Parti, qu'il devait à la République de ne pas rester exposé aux coups de la bande qui détient le pouvoir.

Nous savions que ces misérables, après avoir chassé un magistrat qui refusait de se prêter à une ignominie, après l'avoir remplacé par un homme capable de toutes les besognes, étaient décidés à traduire le Général devant un tribunal d'exception et à ne pas le laisser sortir vivant de leurs mains.

Et alors, malgré la réprobation qu'eût causé cet assassinat, peut-être à l'aide d'élections frelatées, la coalition opportuno-radical eût-elle pu momentanément triompher encore aux élections prochaines.

Il fallait à tout prix, et pour le chef aimé que nous suivons et pour la République dont il est depuis un an le dernier défenseur, éviter ce désastre.

La France est aux mains de bandits.

On pouvait attendre tout de ces gens-là.

Les neuf cent mille électeurs qui, depuis un an, ont, sur le nom du général Boulanger, affirmé la République nationale et condamné la République des tripoteurs, sauront gré à leur élu de sa détermination.

Ses amis, qui savent ce qu'elle lui a coûté, le remercient de cette décision.

Qu'importent les soldats, pourvu que soient sains et saufs et le chef et le drapeau ?

Le Général absent, nous continuerons la lutte entreprise pour la Révision et la République nationale.

Plusieurs journaux affirment que c'est dans un conciliabule secret, tenu par MM. Laguerre, Dillon, Rochefort, Thiébaud, que la fuite fut décidée :

Le Gaulois donne la version suivante du départ général :

« Dans la journée de lundi, cependant, lorsque les amis du général connurent le nom du successeur de M. Bouchez, et furent informés — nous ne voulons pas dire par quelle voie — des véritables intentions du gouvernement, M. Naquet se rendit rue Dumont-d'Urville et là, dans un entretien assez solennel auquel assistaient MM. Laisant, Laguerre et Turquet, le sénateur de Vaucluse aurait tenu le langage que voici :

« — Mon général, vous savez ce qu'on médite contre vous. Vous allez tomber entre les mains de bandits, qui, lorsqu'ils vous tiendront, feront de vous tout ce qu'ils voudront.

« Votre devoir strict est de conserver votre liberté d'action, afin de rester à la tête de vos partisans et de les diriger librement de loin comme de près.

« Peu importe à un général l'endroit où il dirige ses troupes, pourvu qu'il les conduise à la victoire.

« Et comme le général Boulanger objectait que dans les circonstances actuelles, son départ pouvait être mal compris et mal interprété, M. Naquet intervint de nouveau.

« Pour vaincre les résistances du général Boulanger, que le langage de M. Naquet avait impressionné, ses interlocuteurs lui proposèrent immédiatement de signer quatre lettres séparées dans lesquelles chacun d'eux prenait expressément la responsabilité du départ immédiat du général pour une destination inconnue ; ils déclarèrent, en outre, que, si le général Boulanger ne s'inclinait pas, ils donneraient leur démission motivée du comité.

« Le général, qui a l'habitude de prendre résolument ses décisions, fit aussitôt prévenir M. le comte Dillon ; l'heure pressait et celui-ci n'eut que le temps de boucler sa valise et de prendre le premier train avec M^{me} la comtesse Dillon, pour Bruxelles. »

Dans la soirée, il a fait téléphoner à Paris le document suivant :

Proclamation du Général Boulanger

« Français !

« Les exécuteurs des hautes et basses œuvres qui détiennent le pouvoir, au mépris de la conscience publique, ont entrepris de contraindre un procureur général à lancer contre moi un acte d'accusation qui ne peut être relevé que par un tribunal exceptionnel, constitué par les lois d'exception.

« Jamais je ne consentirai à me soumettre à la juridiction d'un Sénat composé de gens qu'aveuglent leurs passions personnelles, leurs folles rancunes et la conscience de leur impopularité.

« Les devoirs que m'imposent les suffrages de tous les Français légalement consultés m'interdisent de me prêter à tout acte arbitraire tendant à la suppression de nos libertés, constatant le mépris de nos lois, et faisant litière de la volonté nationale.

« Le jour où, appelé à comparaître devant nos juges naturels (magistrats ou jurés), j'aurai à répondre à l'accusation que le bon sens et l'équité publique ont déjà repoussée, je tien-

drai à honneur de me rendre à l'appel de ces magistrats, qui sauront faire bonne justice entre le pays et ceux qui, depuis trop longtemps, le corrompent, l'exploitent et le ruinent.

« D'ici là, travaillant sans cesse à l'affranchissement de mes concitoyens, j'attendrai, en ce pays de liberté, que les élections générales aient enfin constitué la République habitable, honnête et libre.

» Général BOULANGER.

» Bruxelles, le 2 avril. »

Le général Boulanger a bien fait de s'en aller, et tous ceux qui connaissent la façon de faire de nos gouvernants l'approuveront. Comme le dit excellemment, ce matin, la Patrie, il n'y avait pas à en douter, l'arrestation du général eût été son arrêt de mort.

Le Rappel croit savoir de source autorisée que M. Boulanger aurait en effet quitté Paris, non pas lundi, mais avant-hier seulement dans l'après-midi. Il n'aurait pas franchi la frontière, mais serait tout simplement chez une personne amie, non loin de Paris, attendant l'effet que pourra produire cette fuite simulée et préparant, au cas où les appréciations sur cette fugue lui seraient favorables, une rentrée à sensation.

La Petite France donne ce même racontar avec réserve.

LE PROCÈS

De la Ligue des Patriotes

Le procès de la Ligue des Patriotes était indiqué comme devant durer trois jours.

Mais peut-être pourrait-il en être autrement si des incidents graves et imprévus surgissaient, soit au cours des débats qui sont ouverts, soit ailleurs.

Il ne serait peut-être pas exagéré de rapprocher cet avertissement de celui que donne la Presse :

« Nous pouvons affirmer que le gouvernement de M. Constans, ne reculant devant aucune infamie, vient d'imaginer, ne trouvant aucune trace de complot, d'essayer d'en fabriquer un.

« C'est ainsi que nous apprenons qu'un agent provocateur a offert à plusieurs de nos amis, qui ont énergiquement refusé d'ailleurs, d'organiser des dépôts d'armes. »

Quoiqu'il en soit, il est hors de doute que nous en sommes au dernier acte de la tragédie, dernier acte qui rappelle celui de la Nana d'Emile Zola. Et peut-être bien même devons-nous savoir gré aux acteurs de l'éconter.

Il semble manifeste, en effet, que la République se piquant une fois dans sa trop longue vie de délicatesse et de pudeur, veut épargner aux étrangers le répugnant spectacle de ses dernières convulsions.

On ne nous persuadera pas que les Tirard, les Constans, les Thévenet sous l'œil complaisant de M. Carnot et dans un autre but accusent ainsi les illégalités bêtes, les persécutions maladroites, les alternatives de lâcheté e-

de violences irréfléchies, les contradictions les plus saugrenues et les plus imprévues.

Sans quoi, ce n'est plus de la correctionnelle, de la cour d'assises ou de la haute-cour, que le gouvernement de la République serait justiciable, mais bien de la salle d'autopsie de Sainte-Périne et Charenton.

LA PRESSE MERCANTILE

Sous ce titre, nous lisons dans le Journal de Rennes :

« Samedi dernier, les lecteurs du Figaro avaient une délicate surprise, une imagerie d'Épinal à quatre faces, qui avait la prétention de représenter la propagande politique de quatre partis : République, Monarchie, Empire et Boulanger.

« A tout seigneur, tout honneur ; le gouvernement qui distribue les fonds secrets occupait la couverture avec une bonne réclame bien faite, que dominait au centre une large mise en scène des princes d'Orléans, saignant de 50 millions la France expirante, tandis que Bismarck emporte cinq milliards. Évidemment cette première image vaut de l'or, et il n'est pas douteux que déjà le ministère de l'intérieur n'en ait pas commandé quelques millions d'exemplaires.

« Je doute, par exemple, que le comité monarchiste de Paris soit assez bête pour subventionner la plate et inepte réclame faite à la Monarchie.

« L'Empire est mieux traité. Son imagerie, sans valoir celle de la République, n'est pas trop mal agencée. Quant à Boulanger, on voit tout de suite qu'il ne se fournit pas dans cette maison. La page qui représente sa soi-disant propagande est un ironique éventail, où dansent les chefs boulangistes évoquant d'avance une danse des écus.

« Le Figaro annonçait pompeusement en tête de ce supplément exceptionnel que pour publier un document aussi impartial de la politique des partis, il n'y avait qu'un journal, le Figaro ; pour l'honneur de la presse française, nous l'espérons aussi.

« Au-dessus de ces polissonneries, on regrette de ne plus voir apparaître la figure de Louis Veillot avec son grand fouet. Nous autres contemporains, un peu atteints du scepticisme ambiant, nous ne trouverons plus les accents d'indignation exacerbés qui fouaillaient ces marchands et les chassent du temple.

« J'avoue d'ailleurs que j'éprouve quelque contentement à voir ce Figaro, enrichi de la clientèle des bourgeois conservateurs, leur planter ce crachat en pleine figure. Ils ne l'ont pas volé.

« L'insulte à nos convictions est flagrante, ignoble. Les journaux républicains qui se respectent ne parlent même plus des cinquante millions que, d'ailleurs, la France n'a pas payé aux d'Orléans en 1871. On sait, chez les moins instruits, que la France ne versa pas un centime, mais que les Princes rentrèrent simplement dans leurs immenses séquestrés, abandonnant royalement au Trésor le prix de ceux qui avaient été injustement vendus. Il ne reste de cette histoire que le souvenir du duc d'Au-

male, donnant Chantilly, c'est-à-dire au moins les cinquante millions, à l'Institut.

» Mais le *Figaro*, qui est l'organe juif par excellence, devait bien faire pour les fonds secrets une besogne aussi répugnante qu'avantageuse. Cela n'empêchera pas certains conservateurs de lui porter leur argent.

» Et ils auront bien raison, car il est exactement l'organe de ceux qui n'ont qu'une religion, l'argent, et dont le culte, sous une apparence de catholicisme, n'est qu'une réminiscence des sarabandes juives au pied du Sinaï quand on adorait le *Veau d'Or*.

» LOUIS BAUME. »

INFORMATIONS

THÉVENET ET JACQUES MEYER

Jacques Meyer, le coulisier véreux arrêté à Bruxelles, est, comme nous l'avons dit, à Paris. Cela peut ne pas étonner beaucoup de personnes, mais cela intéresse directement M. Thévenet.

On affirme que l'arrivée de Jacques Meyer aurait vivement surpris M. Thévenet, et voici comment :

On savait déjà que, au cours des conversations aigres-douces échangées entre le ministre et le procureur-général Bouchez, celui-ci avait fait allusion à la possibilité de l'arrestation de tous les complices de Jacques Meyer.

Ce mot aurait fait dresser l'oreille au garde des sceaux.

Dans ces derniers jours, M. Bouchez, ne voulant pas être soupçonné de complaisance dans cette affaire louche de l'extradition toujours demandée et jamais obtenue, a examiné les précédents. Il a reconnu qu'il pouvait régler directement la question avec le procureur de Bruxelles, et il a alors télégraphiquement donné l'ordre d'amener Jacques Meyer.

Une fois Meyer incarcéré à Mazas, M. Bouchez a fait prévenir M. Thévenet dont on se figure l'émotion.

C'est M. Couturier, juge d'instruction, qui est chargé de cette affaire. On dit que ce magistrat possède dans son cabinet des dossiers très complets et très graves. Ces papiers sont sous scellés. On ajoute qu'il en est que M. Thévenet voudrait bien avoir.

Pour arracher les ouvriers à la pernicieuse influence de l'alcool, on vient de fonder à Bruxelles un cabaret d'un nouveau genre. Toute boisson alcoolique est sévèrement prohibée et on ne sert aux consommateurs que du bouillon, du lait, du thé, du café, etc.

En revanche des jeux de toute nature sont mis à leur disposition.

Ce café-modèle est placé sous le patronage d'un comité composé de hautes personnalités

bruxelloises et a pour président S. A. R. M^{gr} le comte de Flandre.

L'AGITATION OUVRIÈRE

Tandis que le gouvernement paraît décidé à ne pas reculer même devant les mesures les plus violentes pour avoir raison de ses adversaires politiques, il est un autre péril auquel il n'accorde peut-être pas toute l'attention qu'il mérite. L'agitation ouvrière ne s'apaise pas. Il n'est jour, pour ainsi dire, où l'on n'apprenne qu'elle s'est manifestée non pas dans une région, mais sur les points les plus opposés du territoire. Dans le Nord, on est toujours inquiet. Voici qu'à présent on annonce qu'une grève est imminente à Marseille, parmi les ouvriers des ports et des docks. Deux mille de ces ouvriers se sont portés lundi soir devant la préfecture, et des désordres n'ont pu être évités que grâce à un développement considérable de police. Il y a là des éléments pour une insurrection, si le gouvernement était assez imprudent pour se laisser aller à des actes qui sembleraient avoir le caractère d'une provocation.

On lit dans le *National* :

« Nous apprenons que M. Bouchez, procureur général démissionnaire, sera candidat dans une circonscription du Nord aux prochaines élections.

» Les boulangistes ne lui opposeront pas d'adversaire. »

NOUVELLES MILITAIRES

MOUVEMENT DE TROUPES

Les 14^e et 16^e dragons remplaceront au camp de Châlons, après les grandes manœuvres de cavalerie, les 27^e et 28^e de même arme qui viendront à Paris.

On annonce le prochain mariage de M^{lle} de France, fille du général de France, chef d'état-major du 4^e corps d'armée, à Lille, avec M. de Salignac, sous-lieutenant au 21^e dragons, à Saint-Omer, fils de feu le général de Salignac-Fénelon.

Un jeune élève de Saint-Cyr, M. Foulques de Sabran, vient de mourir à Paris. Ses obsèques ont réuni, à Saint-François-Xavier, une affluente émue et fort nombreuse. Les tentures de l'église étaient blanches, ornées des écussons héraldiques de la famille.

Sur le catafalque, la tunique du défunt, son schako à plumet, son sabre-baïonnette. Dans l'assistance, toute la haute société parisienne, une délégation de douze élèves de Saint-Cyr, beaucoup d'officiers instructeurs de l'École militaire.

Non, mille fois non, reprit-il rudement, je n'aurais pas voulu m'éloigner de Plouédic. J'y ai souffert de tous, mais j'ai rendu et je rends encore à tous dédain pour dédain. Et un jour, ma fille, nous serons les victorieux. J'augmente sans cesse le nombre de mes tenanciers. Peu à peu, j'ai rallié autour de moi quelques familles de ce village et beaucoup de celles des villages voisins. Nous formons le camp de la résistance, de l'énergique protestation. Les miens répètent, après moi, que Bénic fut innocent, que le marquis de Rosmeur s'est enfui, que les victimes c'est nous...

Joséph se redressa, joignit les mains avec un geste intense et, enfonçant, pour ainsi dire, son regard dans celui de M. de Kerdu :

— Mon père, dit-elle, ce récit à l'aide duquel vous persuadez les vôtres, y croyez-vous ?

— J'ai le droit d'y croire, dit M. de Kerdu comme s'il martelait ses paroles, j'ai le droit de m'en faire une arme et pour nous défendre et même pour attaquer nos calomnieux. Qui peut le convaincre d'être un mensonge ? Ce mort aux os blanchis a-t-il révélé qui l'avait frappé ? Sait-on même quel fut son nom dans ce monde ?

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE SAUMUR NORD-EST

Scrutin du 14 avril 1889

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. ALBERT BRUAS

ancien magistrat

ÉGLISE SAINT-PIERRE. — Vendredi soir, à 8 heures 1/2, conférence spéciale pour les hommes par le R. P. Dage, prédicateur de la station de Carême.

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime L'UNION SAUMUROISE

Le 2^e concours public de tir commencera au Stand de la société le dimanche 7 avril 1889.

Un minimum de 100 cartons devra être tiré pour le fusil Gras (*tir réduit*) et pour la carabine.

Le tir au pistolet devra comprendre un minimum de 50 cartons.

Le classement sera effectué pour le fusil Gras au moyen de deux cartons additionnés dont l'un sera tiré debout, l'autre à genoux.

Pour la carabine, on se servira de cartons à 5 mouches et le classement sera opéré de la même façon au moyen des deux meilleurs cartons additionnés.

Les personnes ne faisant pas partie d'une société de tir pourront concourir sous la condition de tirer au moins 6 cartons.

Prix de la série de 5 balles : 0 fr. 50.

La distribution des prix du concours du 17 février aura lieu le même jour, à 4 heures.

Le président, LANGLOIS.

ALLONNES. — *Subvention à la commune.* — La commission départementale vient d'allouer à la commune de Brain-sur-Allonnes une subvention de 200 francs sur les fonds du département pour la construction d'un mur de clôture.

Bulletin météorologique pour les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1889.

Du 1^{er} au 6 avril, courant sud avec les vents de cette partie : pluies dans le centre, le nord et le nord-ouest de la France et quelques orages dans l'est et le midi.

Du 8 au 21, courant nord-est et les vents venant de cette partie : temps sec et froid avec gelées nocturnes ; baromètre variant de 772 à 780.

Du 22 au 28, vents d'est et d'est-sud-est ; temps très sec et nuits froides, température très aride.

— Oui, dit Josèphe, vous pouvez parler haut, vous pouvez nier et nier encore. En apparence, vous en avez le droit. Mais dans l'intime de votre conscience, dans ce fond de l'âme où l'on entend la parole vraie, la parole que l'on n'étouffe pas, que dites-vous ? Ah ! pitié, avouez-le moi. Votre père fut-il innocent ?

Sous le regard poignant de Josèphe, M. de Kerdu détournait la tête, et, d'une voix si basse qu'elle n'était plus vraiment que l'écho de sa pensée :

— Je n'en sais rien, murmura-t-il.

XI

L'Angélus de midi lançait au loin ses petites notes claires lorsque le recteur franchit le seuil du château. Il était fatigué, couvert de poussière comme un voyageur...

— Enfin ! dit Josèphe, quand elle le vit. Enfin !

— Ma pauvre enfant, j'arrive.

— Vous savez ?

— Tout. M^{lle} Ploumac m'a écrit.

— A moi aussi, presque chaque jour.

Elle montra de nombreux billets, épars sur une petite table, près de son lit.

Du 29 avril au 12 mai, courants de sud-est et de nord-ouest : température passant alternativement du chaud au froid ; les vents du nord-ouest amèneront un grand abaissement du thermomètre ; gelées à redouter, surtout du 7 au 10 mai.

Du 14 au 27 mai, même température que dans la période précédente, même plus aride et plus froide avec gelées dont l'intensité la plus forte sera du 14 au 17 et du 20 au 23. Avis aux viticulteurs.

Du 28 mai au 15 juin, courants d'est et d'est-sud-est ; temps très sec et très chaud et les nuits relativement fraîches ; baromètre très haut et peu variable jusque vers le 23 juin, mais à partir de cette époque les vents se fixeront au sud et au sud-ouest, grande élévation de température, orages violents avec grêle sur beaucoup de régions, notamment dans l'est et le midi. Cette température orageuse avec courants électriques parcourant l'atmosphère dans tous les sens et vents d'appel venant de toutes les directions, sera calamiteuse dans beaucoup de contrées, surtout dans le voisinage des montagnes et sur les régions très élevées au-dessus du niveau moyen de la mer. Cette température durera jusque vers le 16 juillet.

Du 17 au 26 juillet, courants de nord-est et de l'est ; beau temps.

Du 27 juillet au 2 août, de grands orages se produiront encore, surtout dans le midi et le sud-ouest.

Du 3 au 9 août, courants nord-est et les vents venant de cette partie : température relativement fraîche et sèche.

Du 10 au 31, courants d'est à peu près fixes et le baromètre de 775 à 780 : grandes chaleurs et grande sécheresse.

Du 1^{er} au 7 septembre, vents du nord-est avec temps exceptionnellement sec.

Du 8 au 23, même température.

Du 24 au 30, courants du sud-est avec vents de cette partie ; quelques orages éclatent sur plusieurs régions du midi et de l'est.

En résumé, le printemps et l'été de 1889 seront en général très secs, même d'une sécheresse exceptionnelle avec de grandes chaleurs, surtout à l'approche de la période orageuse du 25 juin au 16 juillet.

Pendant cette période, des orages avec pluies abondantes se produiront, mais la grêle est à redouter, et j'affirme l'exactitude de toutes les périodes comprises dans ce bulletin, par le motif indéniable que les mouvements atmosphériques annoncés dans mes deux bulletins précédents se sont réalisés, ce qui prouve que mon système, bien compris, est infaillible, car en météorologie on ne peut pas être dans le vrai pendant six mois consécutifs pour ensuite faire erreur pendant six autres mois ; c'est impossible, la logique s'y refuse.

Nota. — Les personnes qui désireront suivre ce bulletin de point en point n'auront qu'à le

— Ah ! reprit-elle, qu'il m'a été dur de rester seule devant mon martyre ! Oh ! que de fois j'ai appelé tout bas ma vieille mère ! Hélas ! elle ne pouvait plus me répondre. Vous étiez absent, Marie au comble de ses souffrances. J'ai eu tort, peut-être, mais je n'ai pas demandé le prêtre qui vous remplaçait au village. Puisque la mort paraissait écartée, j'ai voulu vous attendre.

— Ma fille, comment êtes-vous ?

— Moins mal, je vivrai.

— Oui, certainement.

Des pleurs jaillirent de ses yeux :

— N'insistez pas sur cette assurance, dit-elle. Je regrette de ne pas mourir.

— Pourquoi ? demanda doucement le prêtre.

— Pourquoi... Ah ! ne le devinez-vous pas ? s'écria-t-elle d'une voix déchirante.

Et ses mains se tordirent de douleur.

Le recteur la regardait, vivement ému. Eh ! oui, il devinait...

Lorsqu'elle reprit un peu haleine :

— Avant tout, dit-elle, je voudrais être pardonnée. Je me suis laissée aller à la violence, aux murmures. J'ai péché.

— Je vous écoute, dit le prêtre.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

Josèphe baissa la tête. Lui ne sourcillait pas. Il ne paraissait pas même comprendre l'ignominie d'un tel marché. Ah ! qu'il est vrai de dire que les idées révolutionnaires et les convoitises font toujours bon ménage !

M. de Kerdu, de plus en plus agité, continuait :

— Nos droits d'acquêt ne peuvent être méconnus, même par nos ennemis. Et chacun l'a si bien compris que jamais nulle revendication n'a essayé de les combattre.

— Que sont devenus les Rosmeur ? interrompit Josèphe.

— Je l'ignore. Jamais on n'a plus entendu parler d'eux. Sans cette infernale complainte, ils seraient oubliés.

— Non, peut-être.

— Si, dit àprement le vieillard. Quand elles demeurent seules, les mémoires humaines ne trouvent pas en elles-mêmes cent ans de fidélité.

détacher du journal par une coupure et ensuite le fixer dans un lieu apparent comme un calendrier ; par ce moyen elles pourront consulter les périodes sans être obligées d'en faire la recherche.

Durtal, le 31 mars 1889.

A. GAULIER.

ANGERS. — Nous avons raconté l'accident qui était arrivé sur le boulevard de Nantes, lundi dernier, vers midi.

Nous apprenons que la victime, M. Gouzil, du Thoureil, a succombé le même jour, vers deux heures, à l'hôpital, où, comme nous l'avons dit, on l'avait transportée.

Exploits de pontonniers. — Dimanche soir, vers huit heures, deux pontonniers sont entrés rue de la Blancheraie, 25, chez M. Genet, débitant. Comme ils étaient ivres, M. Genet refusa de leur servir à boire. L'un d'eux dégaina et donna plusieurs coups de son sabre dans une fenêtre; il cassa un carreau, une bouteille de kirsch, une de menthe et plusieurs bouteilles vides, le tout estimé 40 francs.

Non contents de cela, nos deux ivrognes allèrent s'embusquer dans une cour au n° 28 bis. Là, M^{me} Robin eut besoin de sortir. Le pontonnier tira son sabre, prit la dame au collet et voulut lui porter des coups, M^{me} Robin parvint à s'échapper et rentra chez elle en appelant au secours. Son mari vint à son aide, et à eux deux ils réussirent à fermer la porte à clef. Le pontonnier donna des coups dans la porte et cassa un carreau.

Informations prises, la brute qui a commis les méfaits que nous venons de raconter serait un nommé Fesselle de la 14^e compagnie du 2^e pontonniers.

Ordre de la place. — Le général de division, commandant d'armes de la place d'Angers, passera la revue des troupes de la garnison, le samedi 6 avril, à une heure et demie du soir, conformément aux prescriptions du décret du 7 août 1886.

Les militaires de tous grades et de tous les services, employés dans la place, assisteront en tenue de campagne.

Les troupes seront disposées sur la place de l'École des Arts-et-Métiers, face à la Maine. L'artillerie et l'infanterie en ligne de bataillons en masse, la cavalerie en masse. Le général commandant la 36^e brigade d'infanterie, où à défaut le plus ancien colonel présent, en prendra le commandement.

Le lieutenant-colonel, major de la garnison, prescrira les mesures de détail nécessaires pour assurer l'exécution du présent ordre en se conformant, pour les itinéraires à donner aux corps de troupes, aux prescriptions de la note de service n° 170 du 41 avril 1888.

La semaine dernière, la gare Saint-Serge a

Elle fit le signe de la croix et lui leva la main pour la bénir.

Quelques instants après, elle courbait la tête sous l'absolution.

Elle ferma les yeux et resta un moment à moitié recueillie, à moitié accablée. Ses lèvres remuaient faiblement. Elle pria. Le prêtre aussi pria tout bas pour elle...

Enfin, d'une voix qui n'était plus qu'un souffle, elle dit :

— Il faut en finir, l'heure est venue. Ainsi doit parler le condamné qui se lève pour aller mourir.

— Ne vous hâtez pas trop cependant, dit le prêtre. Toujours, mais surtout devant une résolution extrême, l'âme veut le calme et la liberté.

— J'ai mûri cette pensée, j'agonise devant elle depuis déjà bien des jours, reprit Joséphe plus défaite qu'une trépassée. J'ai tout examiné, même le dédommagement que me donne le nom de ma mère, vraiment noble et si pur ! Il ne suffit pas. Maintenant, je n'ai aucun secours à attendre. J'ai creusé la vraie source, j'ai reçu toute la révélation. Pour répondre à l'insulte, je sais ce que vaut la tradition de notre foyer. Cet homme, ce maudit a composé

expédié dix-huit houx d'une taille et d'une vigueur tout à fait exceptionnelle, destinés à l'Exposition universelle.

Huit de ces arbustes ont été achetés par la ville de Paris et les dix autres par un horticulteur exposant. Deux jardiniers étaient venus de Paris pour les déplanter, les emballer et en surveiller le transport.

Ces houx proviennent du jardin de M. Lihoreau, à la Doure, où ils ont été plantés très petits, il y a quelques années et, où ils ont pris un développement merveilleux. Ils ont été vendus, nous dit-on, 450 fr. le pied. Ils sont destinés à orner le jardin de l'Exposition.

Liquidation Justin Née. — On nous dit que les artistes du théâtre ont été payés et ont touché 77 0/0. M. le maire d'Angers avait eu la bonne inspiration de conserver le cautionnement et un reliquat important sur la location mensuelle.

Ce n'était pas la peine de faire tant de bruit autour du nom de M. Née, contre M. Neveu, qui avait fait des économies et en même temps honneur à ses affaires, pour arriver à une liquidation.

M. Neveu n'avait rien laissé derrière lui en donnant aussi bien, sinon mieux, surtout à Saumur, où cette année, nous avons eu la plus pitoyable saison.

LE MANS. — Nous sommes en mesure de compléter les renseignements rassurants que nous avons donnés hier sur le règlement de l'échéance du 31 mars, au Mans.

Les diverses banques, dit la *Sarthe*, n'ont eu, lundi, que 430 effets à protester, représentant une somme totale d'environ 122,000 francs.

Nous sommes loin, on le voit, des 900 protêts qui, d'après le *Figaro*, auraient été enregistrés au Mans le 43 mars dernier. Notre confrère parisien s'était fait là l'écho d'une fort mauvaise plaisanterie, le total des protêts du 43 mars n'étant que de 90 environ.

M. le docteur Angelo Bolognesi a été appelé, lundi soir, à donner ses soins à un débitant de l'avenue de Pontlieue, au Mans, qui, se trouvant seul dans son établissement, avait imaginé, pour se distraire, de boire successivement un verre rempli d'absinthe et un litre d'eau-de-vie.

Malgré les efforts du docteur, cet individu qui avait roulé ivre-mort au milieu du débit, à la suite de ses extravagantes libations, n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

LES MANDATS-POSTE

On a distribué à la Chambre un projet de loi formant : 1^o établissement du service du paiement des mandats-poste à domicile dans les localités non pourvues de bureau de poste ;

une trame savante, faite de main de maître. Mais qui s'y est laissé prendre ? Pas même son propre fils. Ce n'est pas à l'aide de cette illusion que je tromperai mon fiancé. Je ne peux pas lui porter en dot l'infamie et lui ne doit pas l'accepter.

Elle éclata en sanglots. Pendant un long moment, elle ne put avoir que des larmes. Quand elle retrouva un peu de voix, elle dit :

— J'avais d'abord songé à tout apprendre à Maurice, sans conclure si brusquement. Mais à quoi bon le jeter dans les tortures que je viens de souffrir ? Non, je ne le laisserai pas juger ma cause. Je l'aime trop et je me respecte assez pour que ce ne soit pas lui qui prononce.

Le prêtre demeurait profondément pensif. Enfin, il dit :

— Oui, ma fille, oui, votre tendresse et votre dignité réclament également cette immolation. Il faut, au besoin, faire fléchir son cœur devant sa conscience et (je le crois comme vous) la vôtre vous commande de rendre au comte de Gueustours une parole que vous ne pouvez plus garder loyalement. Obéir à cet appel de l'honneur, c'est briser votre amour, c'est tuer votre bonheur, c'est frapper votre

2^e révision de la loi du 3 avril 1879 sur le service des recouvrements par la poste. Il s'agit finalement du paiement des mandats-poste à domicile.

Dans ce système, l'expéditeur prépare lui-même son mandat sur des formules *ad hoc* tenues à sa disposition dans tous les bureaux ; il le remet au guichet avec la somme qu'il y a inscrite. Le destinataire n'a plus à s'en déranger, à perdre son temps, à se procurer des pièces d'identité, puisque les fonds lui sont apportés chez lui où son identité est facile à constater. Si, pour un motif quelconque, le paiement ne peut être effectué aux mains du destinataire, l'argent peut être rendu immédiatement à l'expéditeur, ce qui ne peut avoir lieu aujourd'hui qu'après un assez long délai.

De plus, le système projeté diminuerait l'encombrement des guichets des bureaux, préviendrait les vols, mettrait à l'abri des erreurs de paiement, simplifierait certaines parties du service.

Le public restera libre d'opter entre le système actuel, qui comporte le paiement exclusif des mandats aux guichets des bureaux de poste, et le système proposé dans lequel le paiement aura lieu au domicile du destinataire sur sa demande expressément formulée.

L'Éventail

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la création d'un nouveau journal parisien l'*Éventail*, destiné à propager dans tous les salons une littérature saine et de bon goût.

La rédaction sera exclusivement féminine, et l'*Éventail* ne publiera que les œuvres de femmes de lettres appartenant au meilleur monde.

Le but des fondateurs de l'*Éventail* a été de permettre aux femmes se sentant des goûts littéraires de se produire dans un journal où elles n'auront point à redouter le contact d'écrivains trop osés.

L'*Éventail* sera une revue de 16 pages de texte, entièrement littéraire, artistique et mondaine, et paraîtra une fois par semaine. La qualité d'abonnée donnera droit à l'insertion des articles envoyés — après examen.

Toutes les demandes de renseignements devront être adressées à M. Alfred de Rieux, administrateur de l'*Éventail*, 44, rue de Navarin, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 avril 1889.

Le marché a été très hésitant pendant toute la séance; les variations de la cote sont insignifiantes : 3 0/0, 83.52; 4 1/2 0/0, 104.72.

L'assemblée des actionnaires du Crédit Foncier a fait un accueil mérité au rapport qui a été lu mercredi par M. Christophle. Les attaques inqualifiables qu'une certaine spéculation a dirigées contre le Crédit Foncier avaient décidé l'honorable gouverneur à multiplier les dé-

vie comme d'un coup de hache. Mais vous ne pouvez agir autrement sans manquer à votre devoir. C'est donc (ma fille, écoutez bien) c'est donc qu'il en a été ainsi réglé dans les desseins de Dieu. Dès lors, oh ! je vous en conjure, ma pauvre enfant, consolez-vous. Ne regrettez rien, ne redoutez rien. Dieu est charité, vous le savez bien. Il ne meurtrit pas sans un mystère de miséricorde. Aujourd'hui ce mystère vous semble bien obscur. Mais, un jour, peut-être il sera éclairci... En attendant, ayez confiance. Et puis, ne traînez pas votre douleur sur la terre. Elle n'y trouverait aucun appui. Emportez-la, reposez-la, rafraîchissez-la sur la croix. Le Sauveur vous y attend et, pour vous rassurer, pour vous soutenir, il vous répétera ce que nulle langue humaine ne sait dire. Vous voulez bien n'est-ce pas, ma fille, accomplir ce grand sacrifice en vue d'être fidèle à ce que Dieu demande de vous ?

— Oui, murmura-t-elle.

Et elle ferma les yeux comme si elle allait défaillir. On aurait dit une de ces statues de marbre couchées sur les tombeaux. Le prêtre prit le crucifix qui se décollait sur le velours de l'écrin et le mit dans ses mains. Joséphe le colla sur ses lèvres. Et il la secourut, Celui

taux, les chiffres et les explications. Aussi a-t-on rarement vu un document aussi complet et aussi probant. Le solde des bénéfices distribuables s'élève à 21,925,158 fr., dépassant de 799,189 fr. les bénéfices de 1887. Sur ce chiffre, les prêts fonciers ont donné 12,090,152 fr., les prêts communaux 2,473,382 fr. et les produits divers 40,757,063 fr. Quant au chapitre des dépôts qui intéresse le plus directement les déposants, il était au 31 décembre de 74 millions et il atteignait 84 millions au 23 mars. En regard de ces 84 millions, le Crédit Foncier avait en caisse 13 millions en compte courant, au Trésor 21 millions, en effets et valeurs dont la presque totalité sont des valeurs sur l'Etat, 483 millions. Devant une pareille situation, les critiques tombent d'elles-mêmes.

La Société Générale est à 432.50.

La Banque d'Escompte se négocie couramment à 512.50.

La Banque de Paris est tenue très solidement de 720 à 723.

Le Crédit Lyonnais fait 670.

On négocie le Comptoir d'Escompte vers 122.

Les obligations foncières des Immeubles de France s'échangent aux environs de 376.25.

Les obligations des Chemins Economiques passent de 369.50 à 374.

Il faut attaquer la source du mal

Braux Saint-Remy (Marne), le 19 août 1888. — Ma femme souffrait d'un grand échauffement et manquait d'appétit depuis plusieurs mois; dès qu'elle a fait usage de vos bonnes Pilules Suisses, elle a été soulagée, et maintenant elle est un peu mieux.

(Sig. lég.)

AMBROISE MATHIEU.

POUR VOUS EN PRÉSERVER

Pour vous préserver de bien des maladies, nous ne saurions trop vous répéter: ayez cerveau, estomac et ventre libres. Pour cela, recourez aux *Pilules Gicquel*, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Elles vous préserveront des maux de tête, manque d'appétit, maux d'estomac, des migraines, des congestions. Elles empêcheront maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

BRILLANT ORIENTAL

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais; son emploi est facile et sans fatigue.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Hebdomadaire, illustrée

BUREAUX A TOURS, RUE RICHELIEU, 13.

Sommaire du n° 418 (31 mars 1889). Boulanger défenseur de la liberté religieuse. Bibi. Les prochaines élections. Ce qu'il faut faire. Théâtre des folies parlementaires. L'auge gouvernementale. Situation de Marianne. Petits papiers républicains.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

dont elle embrassait l'image, tout à coup, doucement, comme la mère qui soutient son enfant. Elle retrouva un peu de force et montra du doigt au recteur le bureau devant lequel, presque chaque jour, elle ajoutait un récit à un autre, pour faire plus longue la lettre destinée au fiancé.

— Rendez-moi le service d'écrire, dit-elle.

Il approcha le petit bureau, et s'assit.

(A suivre.)

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

